

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 DECEMBRE 2022**

Nombre de Conseillers :	En Exercice :	15
	Présents :	14
	Votants :	14

L'an deux mil vingt deux, le six décembre le Conseil Municipal de la commune de CHÊNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. CRASTES Pierre-Jean, Maire.

Date de convocation : Jeudi 1^{er} Décembre 2022

Présents : Messieurs CRASTES Pierre-Jean, CARRILLAT Olivier, GENOUX-PRACHEX Lionel, DUVAL Léon, BOURDIN Fabian, PARENT Philippe.
Mesdames BONIER Laurence, CHARDON Audrey, BAYAT-RICARD Marianne, GONTHIER-GEORGES Céliane, LAMARLE Nadège, ALLARD-VAUTARET Claire, COINDET Jocelyne, VALLENTIEN Jennifer.

Excusés : Monsieur ROTH Jean-Luc,

Léon DUVAL été élu secrétaire.

CONVENTION ENEDIS POUR LA ZAE DES ELLIEUDES

Il est porté à la connaissance du Conseil Municipal les documents suivants :

- Convention de servitudes ;

Régularisés entre la société ENEDIS et le Maire de la Commune de Chênex, le 09.01.2017 pour constituer les droits réels nécessaires aux besoins de la distribution publique d'électricité sur les parcelles suivantes appartenant à notre Commune :

- ZE 43 et ZH192, champ des Ellieudes
- Moyennant une indemnité de 146€

Ces conventions prévoient une réitération par acte notarié et pour des questions de commodité, il est proposé une représentation du Maire par procuration de ce dernier (ci-après « MANDANT ») au profit de tout collaborateur d' l'office de Maître Antoine RODRIGUES, Notaire à 74000 ANNECY, 4 Route Vignières (ci-après « MANDATAIRE »), à l'effet de :

- Signer tout acte contenant convention de servitudes et/ou de mise à disposition créant des droits réels pour les besoins de la distribution publique d'électricité au projet de la société dénommée ENEDIS, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 270 037 000€ ayant son siège social à PARIS LA DEFENSE CEDEX 92079, 34 Place des Corolles, identifiée au SIREN sous le numéro444608442 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE (92000), à la charge de toute parcelle lui appartenant.
- Faire signer toutes déclarations
- Passer et Signer tous actes et pièces, élire domicile, et généralement faire le nécessaire.

Le mandataire sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura fait en vertu des présentes et des déclarations du MANDANT par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à :

- **SIGNER** l'acte notarié constituant ces droits et tous autres documents nécessaires à l'opération, personnellement ou pour des questions de commodité, par procuration au profit de Maître Antoine RODRIGUES, Notaire à 74000 ANNECY, 4 Route des Vignières.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS, POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Secrétaire de séance,
Léon DUVAL



Le Maire,
Pierre-Jean CRASTES.

